## Règles de participation et de fonctionnement du tirage moitié-moitié

**Titulaire**
Nom de l'organisme : Défilé de Noël de Sainte-Julie
Numéro de licence : L-06765

**Activité de tirage et billets**
Type de tirage : Moitié-moitié
Nombre de billets mis en vente : 1 000
Numérotation des billets : du 0001 au 1000
Prix de vente des billets :

- 1 billet pour 2 $
- 3 billets pour 5 $
- 10 billets pour 10 $
- 25 billets pour 20 $

Endroit et période de vente : Les billets seront en vente en ligne (par le site Zeffy.com) dès la réception de la licence de tirage, ainsi qu'au Village de Noël de Sainte-Julie (550 Boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC J3E 1W8), le 5 décembre 2026 entre 16 h et 22 h.

**Sélection du gagnant**
Mode de sélection : Les billets seront déposés dans un baril et un billet gagnant sera tiré au hasard parmi l'ensemble des billets vendus.
Date, heure et lieu du tirage : Le 5 décembre 2026 à 22 h, au Village de Noël de Sainte-Julie (550 Boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC J3E 1W8).
Ordre du tirage : Un seul prix sera tiré. Le billet gagnant sera retiré et déclaré gagnant du tirage.
Procédure de sélection du gagnant : Un membre du comité organisateur procédera à la pige, en présence d'au moins un témoin.

**Prix**
Valeur totale du prix : 50 % du montant total des ventes de billets.
Description du prix : Le gagnant recevra 50 % du montant amassé par la vente des billets du tirage moitié-moitié.
Le 50 % restant servira à financer les activités du Défilé de Noël de Sainte-Julie, dont la construction d'un nouveau char allégorique, la bonification du Village de Noël et le soutien à l'équipe de bénévoles.

**Réclamation du prix**
Procédure de réclamation : Le gagnant sera annoncé sur place au moment du tirage et contacté par téléphone ou courriel s'il n'est pas présent.
Endroit pour réclamer le prix : Aux ateliers du Défilé de Noël de Sainte-Julie (dans la cour du Centre du camion Lussier-Lussicam (1341 Rue Principale, Sainte-Julie, QC J3E 0C4)).
Délai pour réclamer le prix : Le gagnant dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date du tirage pour réclamer son prix.